

## **Journée technique Agence de l'eau** **Une nouvelle gestion des rivières arrive :** **les actions à l'heure de la GEMAPI**

**le 17 septembre 2015**



**SMD**  
**GARD**



## Historique :

- Demandes récurrentes d'intervention sur le secteur de la part des riverains
- **2006 - 2007** : réalisation des études d'opportunité et de faisabilité,
- **2008** : présentation du principe du projet aux communes concernées et aux élus du SMAGE,
- **2009-2010** : *élaboration du projet, recherche de financements, calages techniques,*
- **2011** : *accords des financeurs, lancement des appels d'offres et des marchés*
- **2012** : *mise en œuvre du plan*



## Contexte réglementaire :

- **DCE Eau** : bon état écologique
- **Grenelle de l'environnement** : trame bleu – trame verte
- **SDAGE** : *préservation, restauration et concertation*
- **SAGE** : *gestion responsable, écologique et innovante*
- **Inventaire des ENS du Gard** : *préservation des milieux et champs d'expansion des crues*
- **ZNIEFF** : *2 ZNIEFF sur le Gardon d'Alès*

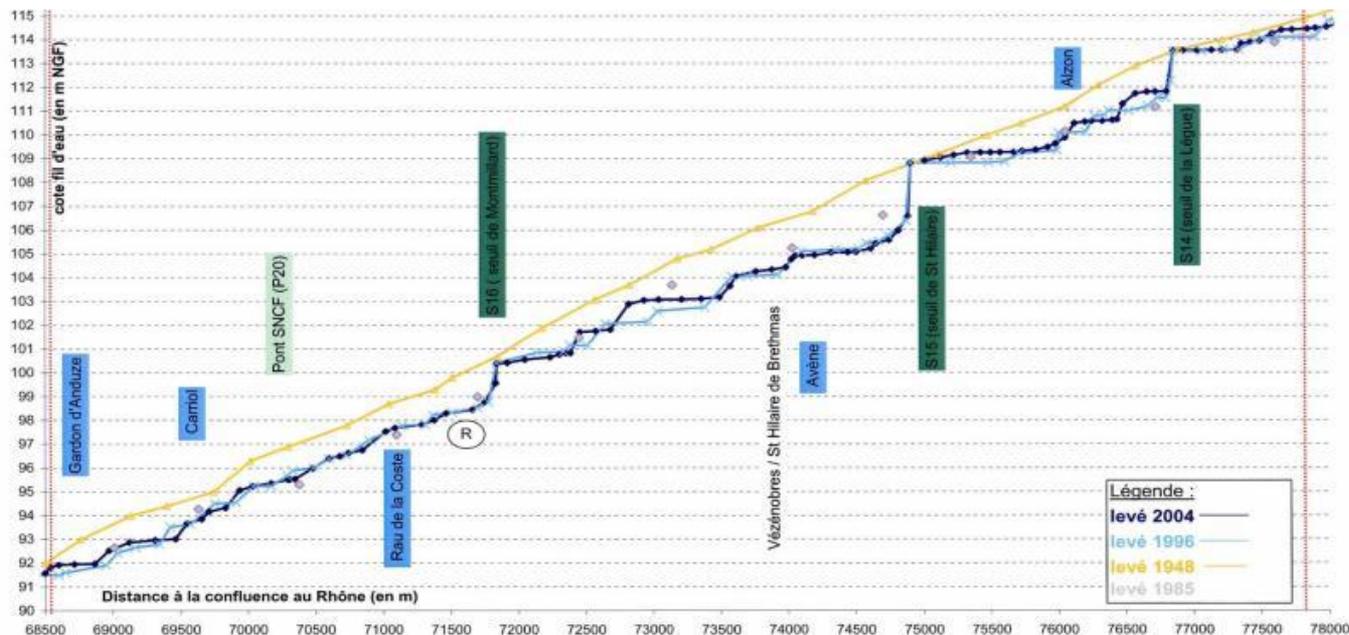


## Des dysfonctionnements manifestes : Un fort déficit de matériaux :

700 000 m<sup>3</sup> extraits / apport annuel amont estimatif 3 000 à 15 000 m<sup>3</sup>.

→ l'impact des activités passées est à l'échelle d'un à plusieurs siècles.

**Conséquences** : érosions, abaissement de la nappe phréatique, dégradation des milieux

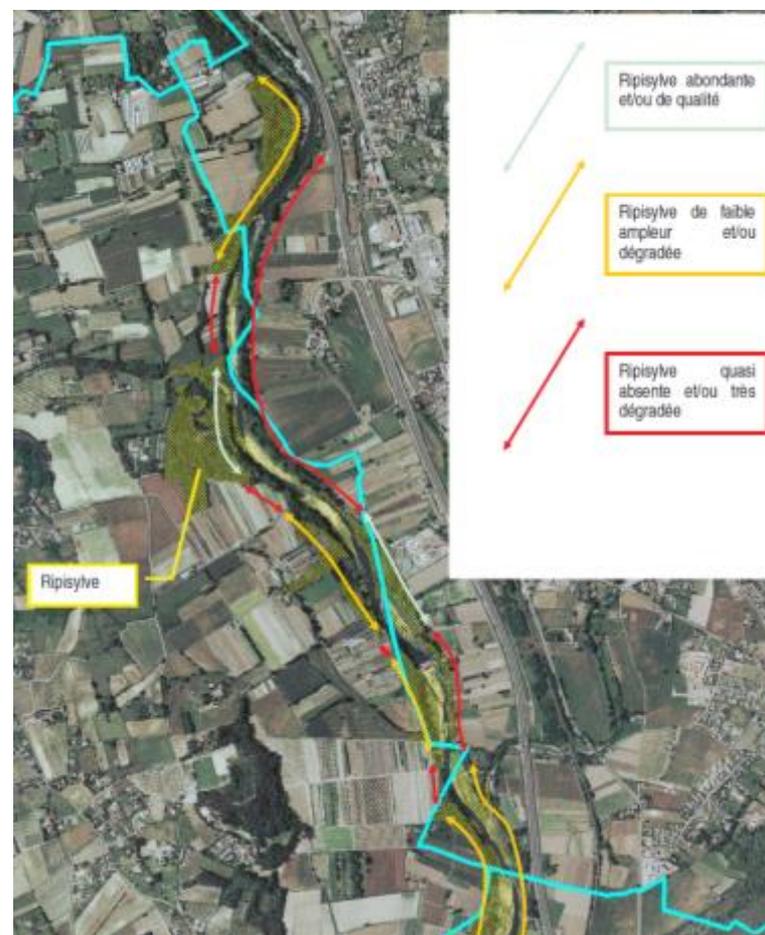


## Une nappe phréatique fragile :

- Faible épaisseur : de l'ordre de 4 à 5 m,
- Battement interannuel de l'ordre de 1,50 m,

## Une ripisylve en mauvais état et en régression constante :

- Des débits en lit majeur plus importants
- Une fragilité des berges
- Le déboisement se poursuit
- Pas ou peu de protection réglementaire (excepté sur Ribaute Les Tavernes)



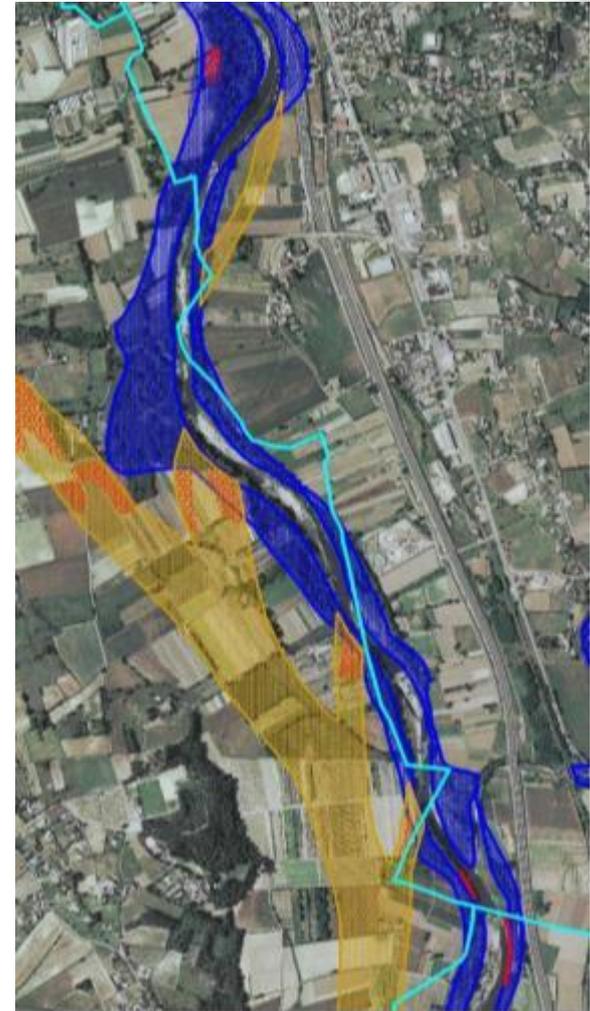
## Des enjeux :

- **Hameau de la Lègue et quelques bâtiments isolés**
- **Un usage agricole prépondérant:** 700 ha cultivés. Céréale, vigne, maraîchage, pépinière...
- **Une mosaïque d'habitats naturels de diverses valeurs patrimoniales :** ripisylves à peuplier et saule blanc, banc de gravier méditerranéen, saule pourpre méditerranéennes...



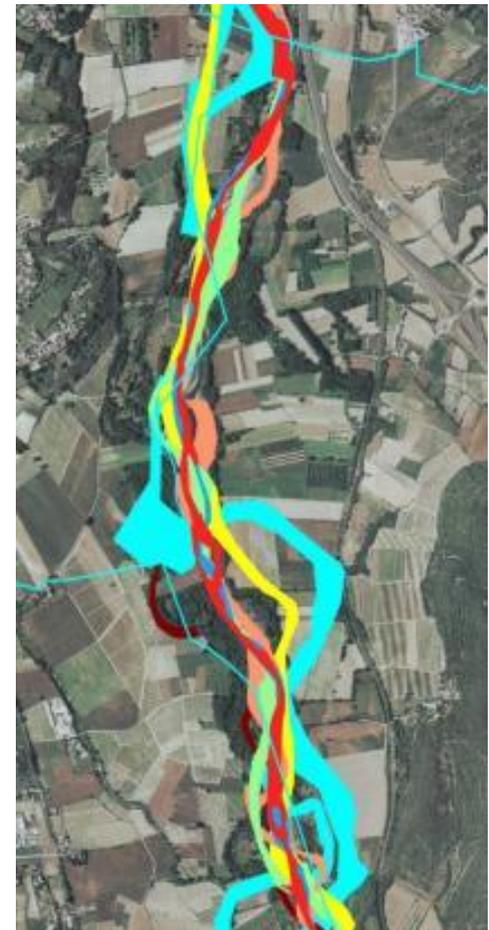
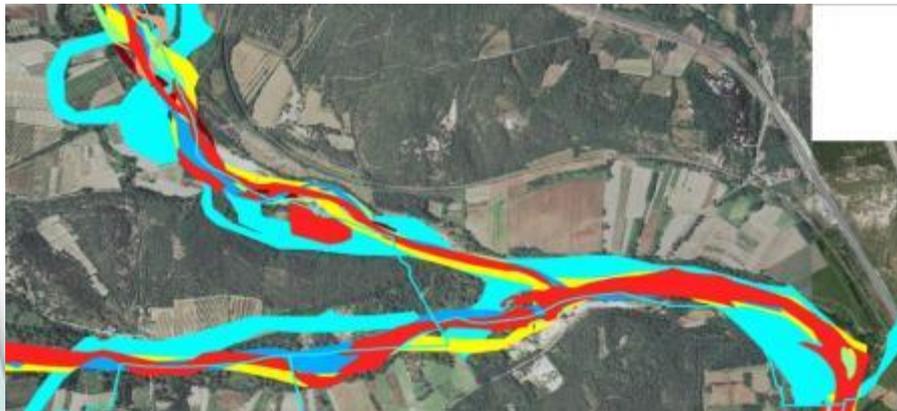
## Dégâts de crue :

- Intégration des zones de grands écoulements identifiés lors de la crue des 8 et 9 septembre 2002



- Délimitation de l'espace de mobilité sur le Gardon d'Alès aval, prise en compte de :
  - de la mobilité historique,
  - des enjeux présents (infrastructures, bâti, parcelles agricoles),
  - de la ripisylve existante,
  - des érosions de berge,
  - des zones de grands écoulements et des points de débordement correspondants.

*Superposition des lits historiques (1870 à 2006)*



## Création d'une zone tampon :

La préservation et la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau est une préoccupation générale.

La ripisylve est un élément clé.

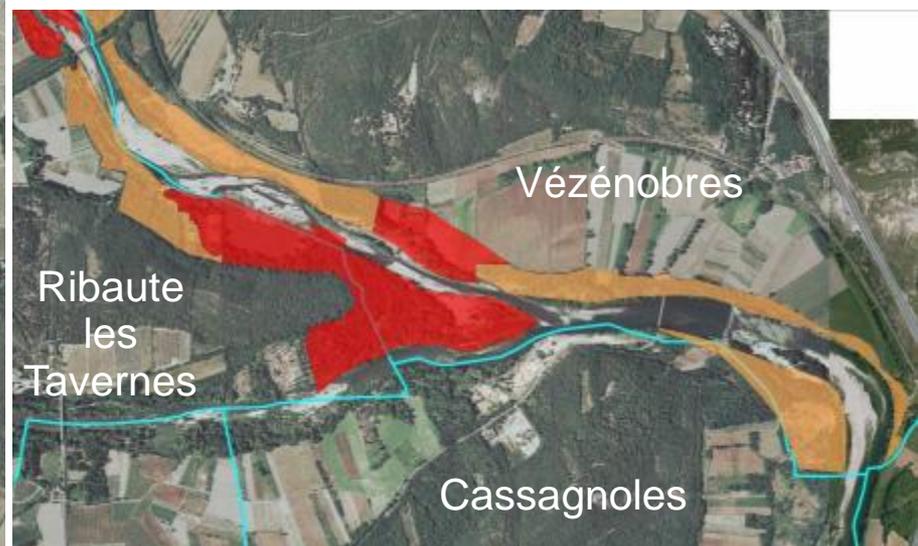
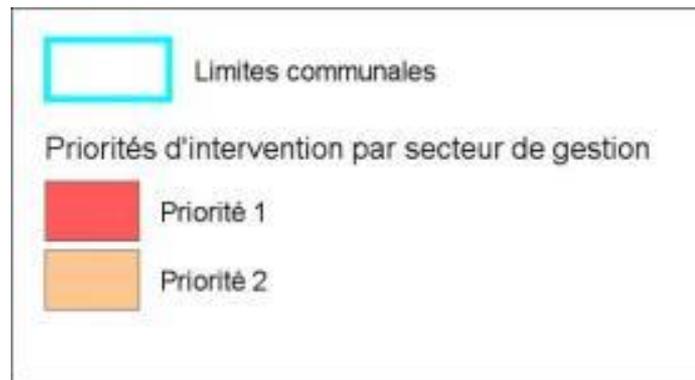
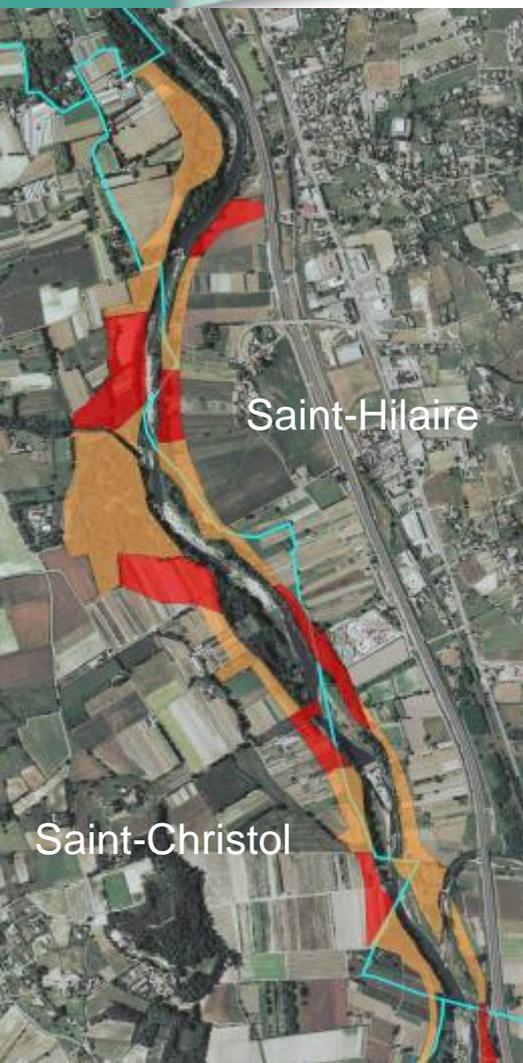
## Rôles écologiques et économiques de la ripisylve :

- Milieu écologique majeur,
- Protection contre la violence des crues,
- Amortisseur des érosions de berge,
- Limite la pollution des eaux,



# Les objectifs du projet

- Présentation de la zone tampon retenue :



## Acquisition foncière et mode de gestion

- Achat des terrains :
  - assurer une gestion cohérente,
  - faciliter l'entretien et le suivi,
  - assurer la pérennité de la démarche,
  - engager un changement de perception du Gardon par les riverains
  - négocier à l'amiable,
  - créer des zones de Préemption « Espaces Naturels Sensibles ».
- Mode de gestion
  - maintenir et entretenir les boisements existants,
  - reforester les secteurs « à nu » ou « fortement dégradés »,
    - par recolonisation spontanée et accompagnée,
    - par semis.
  - diversifier les milieux pour en augmenter la richesse
  - proposer un ouverture localisée et encadrée au public
  - suivre l'évolution du Gardon et des milieux.



## Les acteurs du projet :

- Techniques :
  - Le SMAGE des Gardons,
  - Les Communes,
  - Le Conseil départemental (ENS),
  - Les prestataires :
    - Riparia / EcoMed : suivi technique,
    - Setis / Segard : négociation foncière,
    - Botraud-Barbaroux : arpentage,
- Financiers :
  - Agence de l'Eau : 80 %
  - Syndicat Mixte Départemental : 10 %
  - SMAGE des Gardons : 10 %
- Montant estimatif du projet : 1 077 284 € HT



# Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval

## Le phasage du projet :

- juin - octobre 2011. Phase préparatoire :
  - recherche des ayants droits,
  - validation du plan de gestion révisé par Riparia,
  - préparation document de communication
- novembre 2011 :
  - réunion publique,
  - envoi de courriers aux propriétaires
- novembre 2011 à décembre 2015 :
  - contact téléphonique, signature des actes de vente,
  - travaux d'ensemencement des terrains, suivi du plan,
- décembre 2016 :
  - bilan global de l'action



## Les résultats à ce jour :

- un contact difficile aux riverains (craintes d'ouverture au public, conflit, attachement à la terre, accès à l'eau)
- 60 ha acquis (30 % de la totalité) dont 8 ha en culture
- 5 ha végétalisés et 3 ha à végétaliser cet hiver
- 800 000 € de dépense
- montant prévisionnel de clôture : 950 000 €
- solution innovante : convention de restriction de droit : 7 conventions signées

Mélange grainier	%
Frêne à feuilles étroites	30%
Erable champêtre	20%
Micocoulier	10%
Orme champêtre	10%
Orme lisse	5%
Chêne pubescent	20%
Chêne pédonculé	5%



## du côté des communes :

- création d'espace « bois classés » dans les PLU (2 communes supplémentaires)
- création de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur 3 communes dont 1 procédure en cours pour environ 10 000 €.

